



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU MORBIHAN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique (Loi sur l'eau) d'une durée de 33 jours concernant le dragage et la modernisation de l'aire de carénage du Port du Crouesty sur la commune d'ARZON sera ouverte du lundi 10 août 2015 au vendredi 11 septembre 2015 inclus dans les mairies d'ARZON et de SARZEAU. Toute personne pourra y consulter le dossier comportant une étude d'impact pendant les horaires d'ouverture au public et consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par écrit en mairie d'ARZON (siège d'enquête) au nom du commissaire enquêteur.

Un avis a été émis par l'autorité environnementale (consultable sur les sites Internet de la DREAL Bretagne et des services de l'Etat dans le Morbihan).

Ce projet est présenté par la Compagnie des Ports du Morbihan – 18 Rue Alain Gerbault – CS 62221 – 56006 VANNES Cedex - Toute information sur le dossier peut être demandée à cette dernière auprès de Monsieur LE BRAS ☎ 02 97 42 63 44.

Le projet fait l'objet d'une procédure susceptible d'aboutir à une autorisation assortie de prescriptions ou à un refus.

Sont désignés par Mme la présidente du tribunal administratif, Monsieur Alain GUYON (Ingénieur EDF en retraite) et Madame Nicole JOUEN (Attachée de la fonction publique territoriale en retraite), respectivement commissaires-enquêteurs titulaire et suppléant.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les mairies de :

- ARZON :
 - lundi 10 août 2015 de 09 h 00 à 12 h 00
 - jeudi 20 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00
 - mercredi 2 septembre 2015 de 09 h 00 à 12 h 00
 - vendredi 11 septembre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00

- SARZEAU :
 - samedi 29 août 2015 de 09 h 00 à 12 h 00

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance à la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan et dans les mairies d'ARZON et de SARZEAU du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet des services de l'Etat dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr) pendant un an.